



Liste des délibérations examinées lors de la réunion du Conseil municipal du 9 décembre 2024

ART L2121- 25 du code des collectivités territoriales :

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

N°	Objet de la délibération	vote
	Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2024	Approuvé à l'unanimité
43-12/2024	Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux	Approuvée à l'unanimité

La participation des employeurs publics au profit des agents au risque « prévoyance » va devenir obligatoire en 2025.

La participation des employeurs publics au risque « santé » sera également obligatoire en 2026. Cette participation est déjà effective pour la commune d'Ormoey-Villers.

Suite à la discussion en conseil municipal le 28 octobre 2024, il a été proposé de choisir la solution de participation aux contrats labélisés, à hauteur de 8 euros pour le risque prévoyance, et de 16,50 euros pour le risque santé, à compter du 1er janvier 2025. Ce projet a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial le 7 novembre 2024, et est approuvé par le conseil municipal.

44-12/2024	Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif	Approuvé à l'unanimité
-------------------	---	-------------------------------

Les redevances de « *pollution de l'eau d'origine domestique* » et de « *modernisation des réseaux de collecte* » (payée par les ménages et les industriels sur leur facture d'eau) disparaissent et laissent place à trois nouvelles redevances.

- une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau ; les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau.
- deux redevances, l'une pour performance « des réseaux d'eau potable » et l'autre pour les « systèmes d'assainissement collectif ».

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables (ou à leurs établissements publics de coopération compétents) ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0,089€ HT par mètre cube
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit
- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Seine Normandie a fixé à 0,089€ HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année),
 Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie,
 Le conseil municipal fixe à **0,0267 € /m³** la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre.

45-12/2024	Création d'un poste à temps non complet- Adjoint technique territorial	Approuvé à l'unanimité
-------------------	---	-------------------------------

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
 Compte tenu des difficultés de recrutement d'un agent à temps plein, et pour compléter le mi-temps de l'agent technique contractuel, il est étudié le recrutement d'un second agent contractuel à mi-temps, pour arriver à un temps plein.
 Compte tenu du contexte et du travail évalué, Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique à temps non complet. Cela nécessite la création d'un nouveau poste permanent d'agent technique territorial, à temps *non* -complet à raison de 17h30 heures hebdomadaires, soit 17,5 /35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2025.
 Ce poste pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel compte tenu de la taille de la commune.

46-12/2024	Recensement 2025 – coordinateur et agents recenseurs	Approuvé à l'unanimité
-------------------	---	-------------------------------

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2025 (couplé avec l'enquête familles) à réaliser dans la commune du 16 janvier au 18 février 2025, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. (*Mme Agathe ANCE SAMSON*)
 Le Maire informe également l'assemblée qu'il convient de recruter des recenseurs (2) pour réaliser la campagne de recensement de la population (couplé avec l'enquête familles) et que ce recrutement peut intervenir soit en interne en désignant des agents de la collectivité, soit en externe en procédant à un recrutement de vacataires et/ou de contractuels de droit public.
 Compte tenu du travail à effectuer, de la dotation prévue de l'état et des montants de rémunération lors de la dernière campagne de recensement, la rémunération forfaitaire des agents recenseurs est fixée à 800 € brut chacun. Ce montant pourra être modulé en fin de recensement si la répartition des logements a évolué. La rémunération du coordinateur communal est fixée à 600€ brut.

47-12/2024	Vidéoprotection – maintenance	Approuvé à la majorité (9 Pour, 2 Abstentions (<i>Mme PERROT et M. MONTGILLARD</i>), 0 Contre
-------------------	--------------------------------------	--

Le système de vidéoprotection a été installé par DACHÉ et mis en service en janvier 2024.
 L'entreprise propose pour 2025 :
 ■ **1ère proposition : contrat de maintenance vidéo Préventif 2025**
Pour l'année 2025, 2 visites annuelles dont une comprenant une sauvegarde.
Si panne : facturation séparée (pièces, main d'œuvre, déplacement)
Montant annuel 980 € HT soit 1176 € TTC
 ■ **2ème proposition : contrat de maintenance vidéo curatif/préventif 2025.**
Pour l'année 2025, 2 visites annuelles dont une comprenant une sauvegarde.
Si panne : facturation seulement des pièces (sauf cas particuliers)
Montant annuel 1960 € HT soit 2 352 € TTC

Le conseil municipal choisit le contrat de maintenance curatif et préventif. M. le Maire va contacter l'entreprise pour essayer de négocier un tarif de groupe, la commune de Duvy devant également souscrire pour 2025, en limitant les frais de déplacement pour les visites prévues.

48-12/2024	Police Municipale Crépy-en-Valois – convention	Rejeté à la majorité (3 Pour (M.M ETAIN, CHAMARD et MORELLON), 0 Abstention, 8 Contre
------------	--	---

Après la première année expérimentale de convention de mise à disposition de la police municipale de Crépy-en-Valois, il convient de renouveler de manière expresse la convention.

La nouvelle convention est pour une année, reconductible tacitement 3 ans.

Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire de la commune d'Ormoy-ils seront placés sous l'autorité directe du Maire d'Ormoy-Villers.

- *Cout annuel 2025 : 7. 092,28 €*
- *1h/semaine à Ormoy-Villers*
- *En concertation avec le Maire (pas d'appel direct des habitants)*

M. le Maire fait le point sur l'année écoulée. Il y a eu peu de verbalisation pour la vitesse, les agents étant très rapidement signalé.

Au regard du coût annuel et de la difficulté de quantifier les résultats obtenus par les agents de Police, le projet est rejeté à la majorité des votants

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Maire fait un compte rendu des décisions prises par lui pour la première et la première adjointe pour la seconde en son absence en vertu de la délégation accordée par le Conseil municipal :

- Comptabilité

N°	Objet	Tiers	Montant en Euros TTC
5	Réparation de l'éclairage public Chemin de la longue haie	SICAE	262.49 €
6	Chauffe-eau boulangerie	BERNAILLE	2 132.15 €

- Déclarations d'intentions d'Aliéner

La Commune n'a pas reçu de D.I.A. depuis la dernière séance du conseil municipal

Autres points abordés

INFORMATIONS et Questions diverses

Point travaux SNCF

Il y a actuellement 3 (voire 4) projets en cours ou à venir sur le site d'Ormoy-Villers :

- Projet Ormoy-Villers – Verberie
- Projet Ormoy-Villers – Crépy
- Projet automatisé du PN
- Un nouveau projet est annoncé entre Ormoy et Crépy en Valois depuis Dammartin

Il y a eu plusieurs rendez-vous avec les différentes équipes. Des négociations ont été réalisées et d'autres sont en cours pour limiter les nuisances et les fermetures des passages à Niveau de la rue Sombreuse et du petit Villers qui devaient initialement être fermés 3 mois d'affilée.

Cela est trop handicapant pour les riverains mais aussi pour les artisans, commerces et sociétés du secteur.

L'automatisation devrait être finie en mars 2025, avec un dernier week-end de fermeture.

Concernant les autres projets, les prochaines dates de fermeture sont en négociation (janvier/février 25, Aout septembre 25, Novembre 25...)

NOËL 2024

• Noël des enfants

La sortie à Aventura Park a été une réussite. 65 enfants et autant d'accompagnants ont participé cette année. Les parents étaient ravis, cette sortie permet de créer du lien entre les habitants et d'intégrer les nouveaux.

• Colis des aînés

Les colis sont répartis entre tous les membres du conseil municipal. La distribution commencera vendredi 13 décembre. Les élus distribueront en même temps les cartes de vœux réalisés par les « lutins » de l'association la lecture j'adORE MOY.

Sécurisation de la Grande Rue

M. le Maire a rencontré l'entreprise Colas, choisie pour réaliser les travaux d'élargissement du trottoir au niveau du presbytère et la création de places de parking rabaissées (boulangerie et Poste).

Elle doit transmettre en mairie le plan définitif. Les travaux seront réalisés lors du premier trimestre 2025.

Point Commission travaux

La commission travaux s'est réunie et va faire ses propositions au conseil municipal et à la commission Finances après chiffrages et devis.

M. Le Maire fait le point sur les sujets abordés :

Bâtiments publics :

- EGLISE :

Une mise en sécurité du réseau électrique de l'Eglise est nécessaire et à réaliser rapidement. Après étude des devis, l'entreprise LORMANE est jugée la mieux-disante. Par ailleurs, il faudra prévoir l'achat de nouveaux luminaires.

- BOULANGERIE

L'entreprise KUBICKI est venue réparer le chéneau.

Le chauffe-eau, installé par l'entreprise BERNAILLE, nécessite une nouvelle intervention. M. le Maire va contacter l'entrepreneur en ce sens.

Voirie

- STATIONNEMENT

Problèmes de stationnement sur le trottoir en face de la Boulangerie : un poteau boule sera installé en concertation avec le riverain

Il est proposé de créer des places à la place des places motos, sur la place de l'église et d'installer une signalisation arrêt minute devant la boulangerie de 7h à 19h y compris le samedi / dimanche

- ACHATS

Proposition Achat de matériel :

Poteaux boule x 10 = **530,50 €**

Poteaux pour les panneaux de signalisation x 10 : 630 €

Barrières verte de protection X 10 = **1000 €**

Broyeur thermique de végétaux : **environ 2000 €**

- MARQUAGES

Il est proposé de refaire les marquages effacés comme la bande stop sente de la terrière. Un état des lieux est nécessaire pour demander un devis à l'entreprise qui a tracé les passages piétons.

- PANNEAU A ENLEVER

C'est à l'aménageur, NEXITY, d'enlever son panneau 30 terrains à vendre à l'entrée d'Ormoy-Villers maintenant que le dernier lot est vendu.

- ERMITAGE : Pour le chemin de l'Ermitage : pas de travaux
- RÉPARATIONS VOIRIE PETIT VILLERS : pas de travaux prévus
- MONUMENT AUX MORTS

L'achat d'une plaque commémorative devant la station d'épuration a été proposé par certains habitants. Un vote informel du conseil municipal conclut qu'il n'y aura pas de plaques à cet endroit (2 Pour, Mme PERROT et M. MONTGILLARD, 9 contre, 1 abstention), notamment pour des raisons de sécurité, d'emplacement et d'entretien.

- PROJET Maison 30 Grande rue

Le projet d'aménagement du terrain et de la Maison 30 Grande rue (ancienne maison de M. LANDRY en cours d'acquisition), sera étudié de façon collégiale avec l'ensemble du conseil municipal.

Décorations de Noël

A la demande d'un membre du conseil municipal, M. le Maire explique qu'étant seul pour installer les décorations de Noël, il ne peut pas le faire de nouveau cette année et propose au Conseil de participer à cette installation, il ne se trouve pas de volontaire.

Concernant les guirlandes devant l'Église, il fait appel à candidature mais il n'y a pas de volontaires pour les installer. Seule la Mairie sera décorée.

Plantation d'arbres

M. le Maire rappelle qu'une cérémonie de plantation de l'arbre de la Coparentalité s'est déroulée le 23 novembre 2024, en partenariat avec l'association « Racines d'enfants » et en présence du Président du SIVOS.

Un sapin a également été planté pour permettre aux enfants de l'école de le décorer.

Vœux

M. le Maire informe le conseil que la cérémonie des Vœux est prévue le week-end du 18/19 janvier 2025. Comme l'an passé, elle sera réalisée dans le bâtiment du périscolaire et couplé avec une galette. Tous les habitants, associations, partenaires, élus sont conviés.

Pour inciter les seniors à participer, une invitation personnelle leur sera adressée.

Journal municipal

Un journal municipal est prévu pour le début d'année. Cela permettra d'annoncer le recensement population qui débute le 16 janvier.

En même temps, le calendrier de ramassage des ordures ménagères et le calendrier des ouvertures de la Poste communale pour l'année 2025 seront distribuées.